

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE UN METIER !



Contre la **marginalisation**
de leur profession

Lettre des professeur-e-s documentalistes à Mme Vallaud-Belkacem

Madame la Ministre de l'Education
Nationale,

Dans un discours récent, vous avez remercié officiellement « *nos professeurs documentalistes qui sont les véritables maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias.* » et nous avons apprécié cette déclaration qui reconnaît notre importance dans l'Education Nationale, dans un contexte social où l'information est un véritable enjeu citoyen.

La publication des nouveaux programmes pour la rentrée 2016 a vu naître l'Education aux Médias et l'Information (EMI). Mais, étonnamment, sans pour autant nous en confier l'enseignement. Les professeur-e-s documentalistes, détenteurs d'un CAPES, sont pourtant les spécialistes des médias et de l'information et ils ont élaboré, depuis 30 ans, une didactique de l'information-documentation qu'ils peinent à mettre en œuvre auprès de tous les élèves, faute d'instructions officielles suffisamment claires.

Depuis cet été, le Ministère a mis en chantier la réactualisation de notre circulaire de missions. 30 ans après la 1ère circulaire, alors qu'il s'agit de la 4ème tentative de réécriture, vous comprendrez que les attentes de notre profession sont fortes... Pour nous, cette circulaire doit réaffirmer la qualification des professeur-e-s documentalistes : enseignants, organisateurs des ressources pédagogiques et acteurs de l'ouverture sur l'environnement. Or, notre inquiétude est grande, au vu des premiers projets présentés qui minorent notre rôle pédagogique et accentuent le poids et la place de la politique documentaire dans nos missions : un déséquilibre inacceptable et, in fine, un texte qui reste à ce jour insatisfaisant et en-deçà des attentes de la profession. **Le rôle pédagogique du professeur documentaliste y est cantonné à une « contribution », une « médiation documentaire » voire une ingénierie pédagogique.** Cette définition ne répond d'ailleurs pas à l'ambition affichée en introduction du texte de « réactualiser et de renforcer la mission pédagogique du professeur documentaliste ».

A l'heure du numérique, le professeur documentaliste construit des apprentissages pour que l'élève en maîtrise les outils, pour qu'il sache utiliser des ressources documentaires variées et fiables, chercher et trier des informations, tout en adoptant un regard critique sur les contenus véhiculés, notamment sur Internet et les réseaux sociaux. **Ces apprentissages sont nécessaires à la formation du citoyen dans la société de l'information qui est la nôtre et nous comptons sur votre engagement pour réaffirmer, à l'occasion notamment de la redéfinition de notre circulaire de missions, notre mission pédagogique.**

Le 02/11/2016